

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 7 mai 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124634S

Par décision en date du 7 mai 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé, à l'encontre de la société CAPITAL ENERGY, dont le siège social est situé 8, cours du Triangle, 92800 Puteaux, l'annulation d'un volume de 597 160 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.